

«Combien rapporte un euro de cotisations?»

La soutenabilité du système de pensions luxembourgeois est régulièrement remis en question. Ainsi, dans son récent avis sur le budget de l'Etat 2018, la Cour des Comptes met en garde que le régime pourrait, à politique constante, devenir déficitaire dès 2023 et les réserves s'épuiser dès 2043. Il faudrait donc selon la Cour agir pour éviter le déséquilibre qui pourrait faire exploser la dette publique. Or, si les uns pensent qu'il y a péril en la demeure, d'autres soulignent la santé du système, doté de réserves substantielles et qui serait assurée du moins à moyen terme par la réforme entreprise en 2012. Les deux camps conviennent cependant qu'il faudra tôt ou tard se pencher sur la question. La Fondation Idea tente d'objectiver un peu le débat. Explications avec Muriel Bouchet et Michel-Edouard Ruben de la Fondation IDEA asbl, un laboratoire d'idées qui a pour mission de mener des réflexions en faveur du développement durable du Luxembourg et de l'intérêt économique général du pays.

«Conscients qu'il n'est pas aisé de trancher "objectivement" entre ceux qui déclarent que tout va bien et ceux qui soutiennent qu'il y a péril en la demeure, nous avons choisi d'apprécier les engagements financiers du système en répondant à une question simple: sur la base des règles existantes combien rapporte un euro de cotisations? Pour répondre à cette question, nous avons ainsi retenu trois cas types: Auguste, Carlo et Richard. Ils sont nés le 31 décembre 1956, ont été salariés du privé avec une carrière s'étalant entre 1979 et 2016, et ont fait quatre années d'études post-bac (entre 1975 et 1978). Il est supposé qu'ils recevront une pension du régime général à partir de janvier 2017 et qu'ils décéderont à 82

ans. Juste avant la retraite (année 2016), Auguste a gagné 79.000 euros, Carlo 40.000 euros et Richard environ 240.000 euros par an. Compte tenu de ces hypothèses – et des ajustements futurs prévus par la réforme de 2012 – est calculé le rendement du système de retraite pour chaque individu. A noter qu'Auguste aura une première pension de 4.067 euros mensuels, Carlo de 2.302 euros et Richard de 7.082. Ledit calcul est fait en rapprochant les prestations qu'ils recevront tout au long de leur retraite aux cotisations qu'ils auront versées durant leur vie active, en considérant les cotisations (16% en tout) versées par les salariés (8%) et les employeurs (8%). Le taux de rendement – qui peut être interprété comme le taux sans risque auquel auraient dû être placées les mêmes cotisations, sur la même période, pour offrir le même flux de prestations – s'élève à 7% pour Auguste, 7,45% pour Carlo et 6,54% pour Richard. La fortune nette de pension – qui mesure le décalage entre les cotisations versées et les pensions reçues – est de 1,5 million d'euros pour Richard, 875.000 euros pour Auguste, 517.000 pour Carlo. Le délai de récupération – qui correspond à la durée nécessaire pour que l'ensemble de ce qui a été versé sous la forme de cotisations soit récupéré durant la retraite – est de 68 mois pour Carlo, 76 mois pour Auguste, 79 mois pour Richard, pour une espérance de vie à 60 ans de 264 mois.

Nous avons donc réalisé une analyse au niveau micro-économique qui révèle que les délais de récupération des cotisations sont en fin de compte assez courts. Cela illustre la charge qui repose sur le système qui devra composer avec le vieillissement démographique généralisé.

Nous nous gardons toutefois à ce stade de nous avancer sur des pistes de réformes. Car ces dernières dépendent de choix sociaux et d'arbitrages politico-institutionnels qui dépassent le cadre de notre analyse, que nous souhaiterions cependant voir prise en compte dans ces discussions.»

➔ Lien vers l'analyse: tinyurl.com/IDEApensions

MURIEL BOUCHET
IDEA asbl

«Les délais de récupération des cotisations semblent assez courts»